



BEZE-ALBANE
Contrat de rivière

DOSSIER DEFINITIF DE CANDIDATURE



Document de synthèse

Dossier réalisé par :



Avec l'appui technique et financier de :



Avril 2011

PREAMBULE

Une large concertation entre les services de l'Etat, de l'Agence de l'eau RMC, des collectivités et de tous les acteurs concernés, a permis la définition d'une stratégie de gestion globale du bassin versant Bèze-Albane permettant de répondre aux objectifs de la DCE et du SDAGE Rhône Méditerranée.

Cette stratégie privilégie le volet opérationnel et de concertation par la mise en œuvre d'un Contrat de Bassin Bèze-Albane.

L'approbation du dossier sommaire de candidature le 20/12/1007 par le comité de bassin a permis de concrétiser ce contrat de bassin avec la mise en place d'un comité de rivière le 06/11/2008.

Deux commissions responsable des études complémentaires et des propositions d'actions ont été créés sur les thématiques:

- « milieu »
- « qualité-ressource »

Les propositions issues de ces travaux composent un programme de 60 fiches actions représentant un montant de 6 millions d'euro.

L'ensemble des thématiques liées directement ou indirectement à l'eau sont abordées: gestion et restauration des cours d'eau, mise en conformité des systèmes d'assainissement, pollutions, aménagement du territoire...

Tous mes remerciements iront à l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce contrat,

L'EPTB Saône et Doubs, porteur de projet pour les moyens qu'il a engagé, les membres du comité de rivière et des commissions thématiques ainsi que les maîtres d'ouvrages, partenaires financiers et institutionnels à qui je donne très prochainement rendez-vous pour la concrétisation des actions proposées,

Le Président du contrat de
bassin Bèze Albane



Jean-Claude LENOIR

SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET	5
1.1 Articulation avec les politiques et procédures en cours.....	5
La directive Cadre sur l'Eau.....	5
Les objectifs d'atteinte du Bon Etat	5
Inscription du Contrat de bassin dans le SDAGE Rhône-Méditerranée.....	6
Adéquation entre le programme de mesures DCE, le SDAGE et le Contrat de bassin Bèze-Albane.	7
1.2 Les instances de réflexion et de suivi du Contrat	7
2. LE BASSIN VERSANT BEZE-ALBANE.....	8
2.1 Situation géographique.....	8
2.2 Occupation du sol et activités humaines.....	8
2.3 Assainissement domestique	10
2.4 Qualité des eaux	10
2.5 Alimentation en eau potable	10
2.7 Etat physique des cours d'eau et milieux associés.....	12
3. OBJECTIFS ET CONTENU DU PROGRAMME.....	14
3.1 Maitrise des pollutions.....	14
Assainissement domestique.....	14
Lutte contre la pollution par les substances dangereuses	Erreur ! Signet non défini.
Lutte contre les pollutions par les pesticides	15
Prévention des risques pour la santé humaine	15
3.2 Préservation et restauration des milieux aquatiques.....	17
La restauration éco-morphologique des cours d'eau	17
La restauration et l'entretien de la végétation rivulaire	18
Restauration de la libre circulation écologique	18
Etude et gestion de zones humides	19
L'amélioration de la connaissance	19
3.3 Communication.....	21
3.4 Coordination et suivi du Contrat.....	21
4. TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF.	22

1. Contexte général du projet

1.1 Articulation avec les politiques et procédures en cours

La directive Cadre sur l'Eau

Adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000 (date d'entrée en vigueur), la Directive Cadre n°2000/60 sur l'Eau (DCE) impulse une réelle politique européenne de l'eau, en posant le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par district hydrographique.

Elle fixe un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux et une obligation de résultats.

- Un objectif clair : atteindre le bon état écologique des eaux souterraines et superficielles en Europe pour 2015 et réduire ou supprimer les rejets de certaines substances classées comme dangereuses.
- Un calendrier précis : 2015 est une date butoir, des dérogations, sous réserve de justifications, étant toutefois possibles ;
- Une méthode de travail permettant un réel pilotage de la politique de l'eau, avec tout d'abord l'analyse de la situation, la définition d'objectifs et enfin la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, la Directive intègre les thématiques de l'aménagement du territoire et de l'économie dans la politique de l'eau. Elle réaffirme la nécessité de disposer d'outils de planification et d'intégrer les différentes politiques sectorielles dans une réflexion par bassin versant (masse d'eau), pour mieux définir les investissements à engager dans le domaine de l'eau.

Les objectifs d'atteinte du Bon Etat

Les objectifs d'atteinte du bon état des eaux du bassin de la Bèze-Albane ont été définis de la manière suivante :

Code masse d'eau	Nom	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique Echéance	Objectif de bon état Echéance	Paramètre mis en cause
		Etat	Echéance			
FRDR10471	Pannecul	Bon état	2021	2015	2021	Morphologie, pesticides
FRDR11087	Le Chiron	Bon état	2015	2015	2015	
FRDR11667	Albane	Bon état	2021	2015	2021	Morphologie, pesticides
FRDR654	La Bèze	Bon état	2015	2027	2027	Substance prioritaires (HAP)

Pour les eaux souterraines :

Code masse d'eau	Nom	Objectif d'état quantitatif		Objectif d'état chimique Echéance	Objectif de bon état Echéance	Paramètre mis en cause
		Etat	Echéance			
FR_DO_119	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD (masse d'eau classée en ressource stratégique)	Bon état	2015	2015	2015	
FR_DO_228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne	Bon état	2021	2021	2021	
FR_DO_523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne	Bon état	2015	2015	2015	

Inscription du Contrat de bassin dans le SDAGE Rhône-Méditerranée.

La DCE implique la mise en place d'un plan de gestion des eaux superficielles et souterraines de chaque grand bassin hydrographique par l'ensemble des Etats membres de l'union européenne : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Adopté en 2009 pour une période de 6 ans, le SDAGE Rhône Méditerranée intègre l'objectif global fixé par la DCE d'atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2015.

1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
3. Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;
4. Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de Développement Durable ;
5. Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
6. Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
8. Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le programme d'actions du Contrat de bassin Bèze-Albane, en complète cohérence avec ces orientations, se propose de mettre plus particulièrement l'accent sur :

- L'OF 5 avec diverses opérations visant l'identification et la réduction de l'impact du ruissellement urbain et l'amélioration des pratiques phytosanitaires ;
- L'OF 6 avec l'identification de 8 ouvrages à aménager pour améliorer ou rétablir la libre circulation, 5 sites de restauration éco-morphologique et la gestion de 4 zones humides.

Adéquation entre le programme de mesures DCE, le SDAGE et le Contrat de bassin Bèze-Albane.

Le contrat de bassin Bèze-Albane constitue l'outil local de mise en application de la DCE et du SDAGE. Son élaboration et sa mise en œuvre se fonde sur le dossier sommaire de candidature de 2007, complété par 2 études approfondies :

- Etude de la qualité des eaux superficielles et souterraines (EPTB Saône et Doubs, 2009)
- Etude de restauration physique des milieux aquatiques et gestion des risques d'inondation (SOGREAH, 2010)

Le programme d'actions du Contrat de Bassin et le programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée nécessaire à l'atteinte des objectifs de la DCE sont en adéquation sur les points suivants :

La reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines s'appuiera sur :

- Un programme d'amélioration de l'assainissement domestique collectif (réhabilitation, implantation de stations d'épurations),
- La mise en place des services publics d'assainissement non collectifs (SPANC) par les collectivités et l'amélioration de l'assainissement individuel des points noirs,
- Un programme de réhabilitation des décharges communales,
- L'amélioration des pratiques d'utilisation des phytosanitaires non agricoles,
- Une programmation d'opération collective d'amélioration des pratiques phytosanitaires agricoles,
- La réalisation d'études des Bassins d'Alimentation des Captages et plan d'actions associés.

La restauration et la gestion des milieux aquatiques visera à :

- Restaurer la libre circulation des espèces et des sédiments sur les secteurs identifiés,
- Restaurer les fonctionnalités hydro-morphologiques sur des sites
- Compléter la connaissance et la gestion en matière de zones humides, de peuplement piscicole et d'espèces invasives,
- Améliorer la coordination de la manœuvre des ouvrages hydrauliques.

La gestion des risques d'inondations s'appuiera sur :

- L'amélioration de la coordination de la manœuvre des ouvrages hydrauliques.

1.2 Les instances de réflexion et de suivi du Contrat

Le Comité de rivière Bèze-Albane a été constitué par arrêté préfectoral (Préfets de la Côte d'Or) le 11 août 2008.

Il est composé de 34 membres répartis de la manière suivante :

- Elus, collectivités territoriales et locales : 8 membres,
- Usagers : 14 membres,
- Services de l'Etat et Etablissements publics : 12 membres.

Le Comité de rivière s'est réuni pour la première fois le 16 novembre 2008, puis s'est réuni le 7 mars 2011 pour suivre l'élaboration du programme d'actions du Contrat de bassin.

Le Comité de rivière est présidé par Monsieur Jean-Claude LENOIR, Président du Syndicat d'aménagement de la Bèze et de l'Albane.

Il s'organise autour de 2 commissions thématiques qui se sont réunies à 10 reprises durant l'élaboration du programme d'action.

- Commission 1 : Qualité des eaux de surface et souterraines et gestion de la ressource
- Commission 2 : Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques

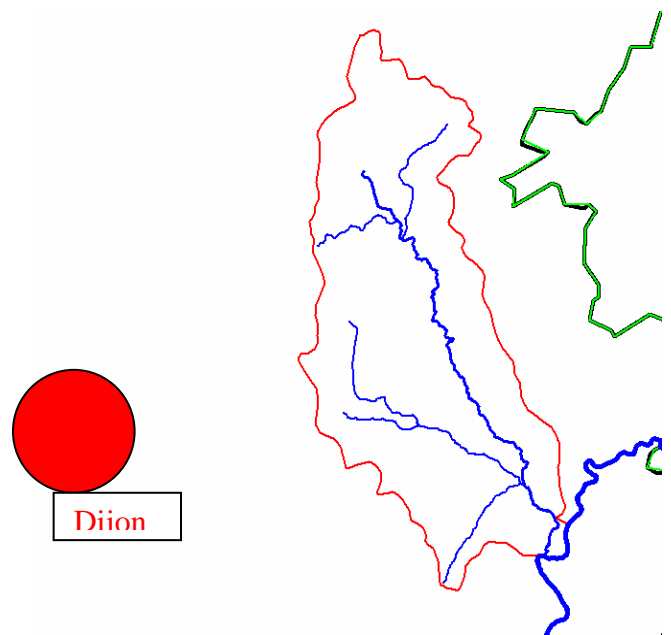
2. Le bassin versant Bèze-Albane

2.1 Situation géographique

La Bèze est un affluent rive droite de la Saône, situé à une trentaine de kilomètres à l'Est de l'agglomération dijonnaise. Son bassin versant s'étend sur une superficie de 250 km² situé sur le département de Côte d'Or. 41 communes sont concernées par le contrat de bassin.

Les communes ayant leur centre-bourg dans le bassin versant représentent une population de 16 861 habitants (recensement de 2007), soit une densité moyenne de population de 51 habitants par km²

L'évolution démographique maximale se fait pour la partie la plus à l'Ouest du bassin, évolution que l'on peut facilement expliquer par l'attraction de Dijon qui s'étend de plus en plus loin dans l'espace et touche donc désormais le bassin de la Bèze-Albane.



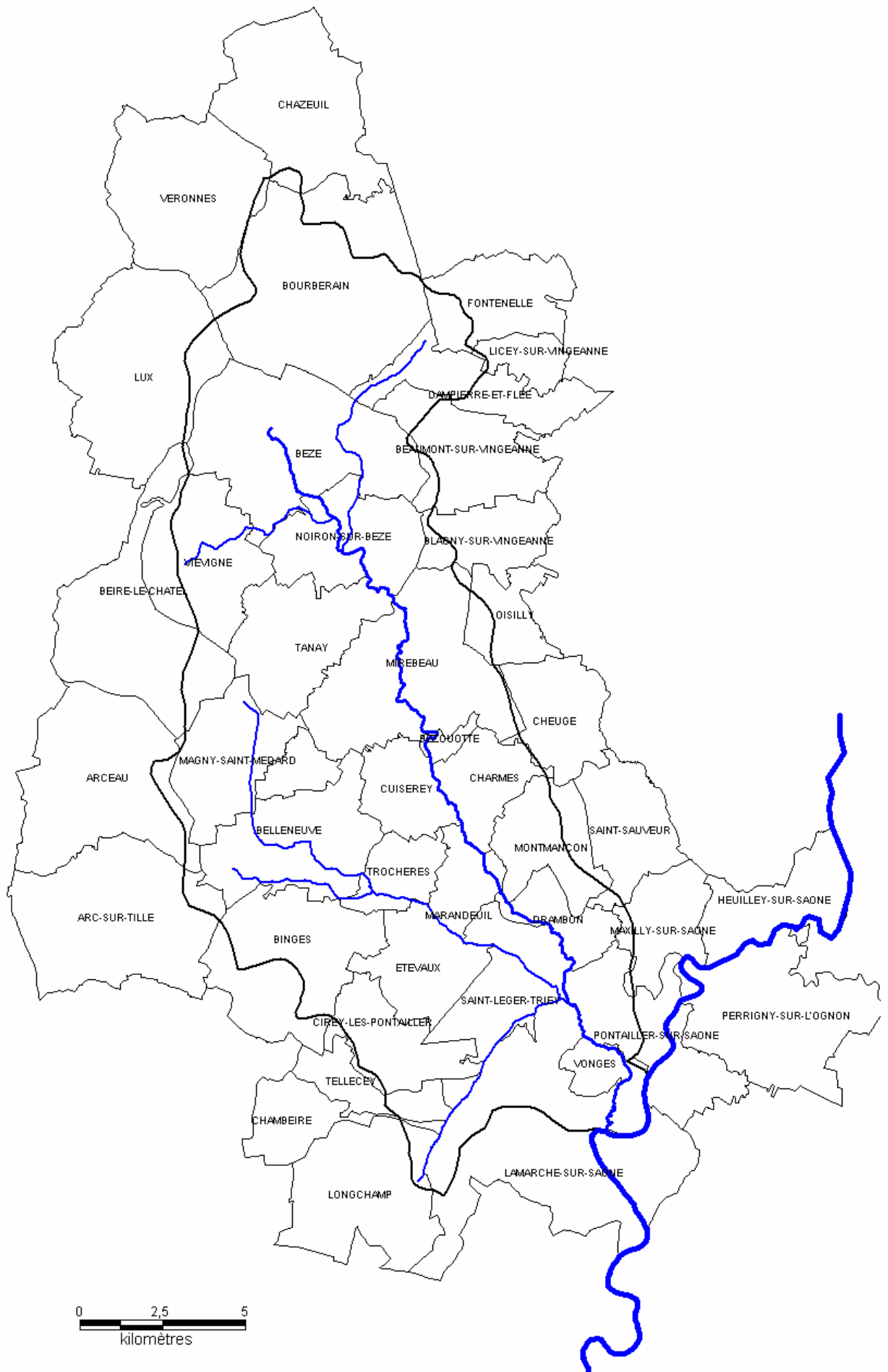
2. 2 Occupation du sol et activités humaines

Le bassin versant est très rural puisque seulement 2 % de la surface est occupée par des sols artificialisés. Les forêts et les cultures représentent plus de 95% du territoire, avec deux fois plus d'espaces de cultures que de forêts. Les prairies sont peu présentes.

Les espaces cultivés par une agriculture intensive dominant largement. Cette occupation est répartie de façon homogène sur le bassin, que cela soit à l'amont ou à l'aval. Les cultures principales sont les céréales et les oléagineux.

Peu d'activités industrielles sont présentes sur le bassin versant.

Communes du bassin versant Bèze-Albane



2.3 Assainissement domestique

25 communes sont raccordées à une unité de traitement collectif, soit 60% des 41 communes concernées par le contrat de rivière pour 84% de la population totale.

Pour la majorité des communes non raccordées à un dispositif d'assainissement collectif, a priori, l'assainissement individuel semble convenir, soit parce que les études de zonages ont été faites, soit parce que les communes concernées ne dépassent pas 150 habitants.

Toutefois certaines communes non assainies à l'heure actuelle mériteraient d'être pourvues de système d'assainissement collectif au vu des impacts relevés sur le milieu récepteur, notamment Bèze en raison d'un rejet impactant fortement le cours d'eau à la source.

2.4 Qualité des eaux

L'analyse des paramètres de qualité d'eau permettent d'identifier des altérations pouvant empêcher l'atteinte du bon état écologique de masses d'eau :

- la concentration en phosphore total pour la masse d'eau Bèze,
- la notation IBGN et la concentration en phosphore pour les masses d'eau Albane et Chiron,

Les interprétations indiquent également un impact des pratiques et activités sur le territoire :

- pollution diffuse d'origine agricole,
- pollution ponctuelle et diffuse d'origine domestique,
- pollution ponctuelle par les hydrocarbures.

2.5 Alimentation en eau potable

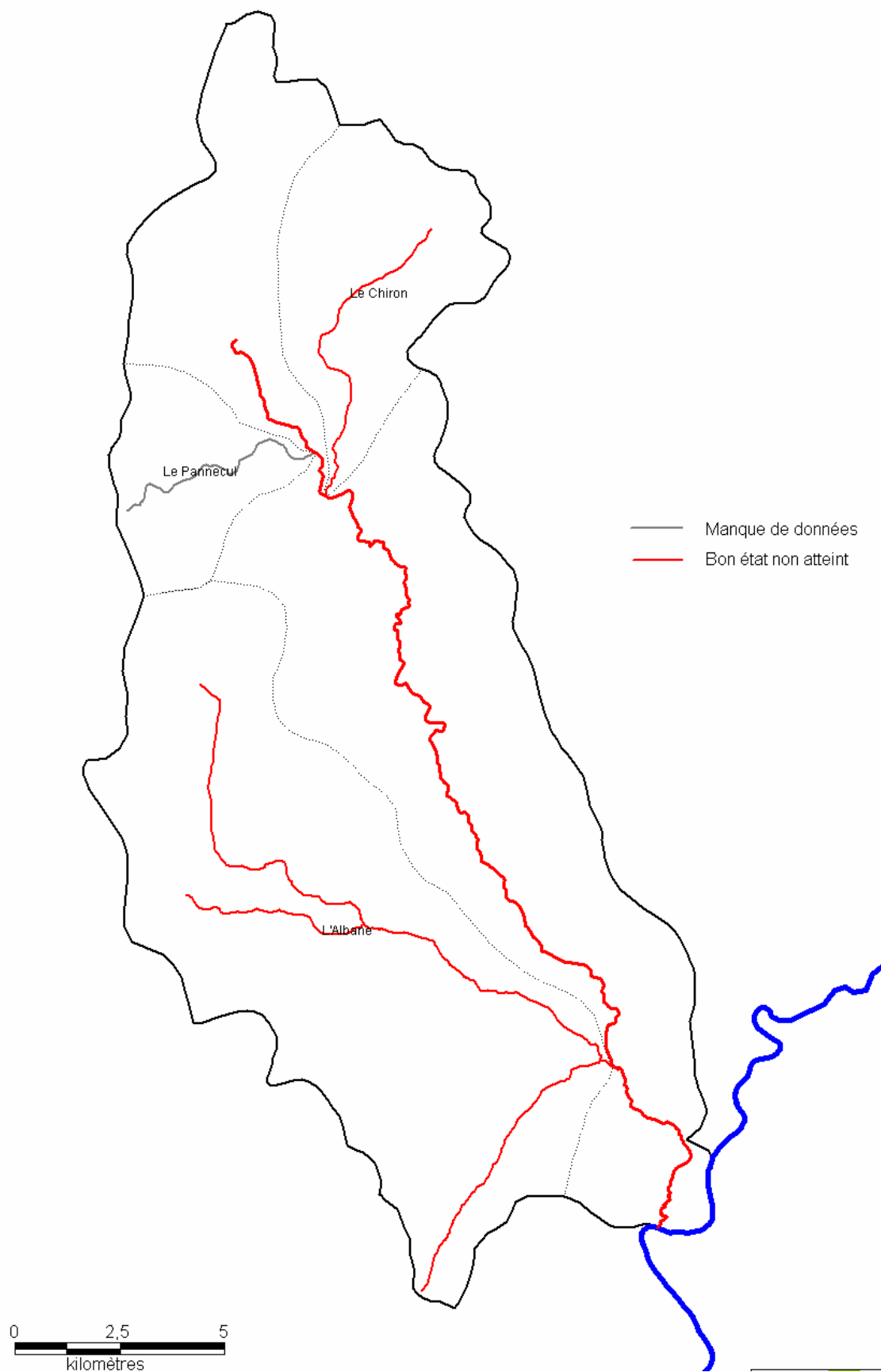
Cette compétence est gérée à hauteur de 73% par des syndicats d'alimentation en eau potable.

8 captages utilisent la ressource du bassin versant. 6 captages concernent des sources, et sont donc, à ce titre, plus vulnérables aux pollutions diffuses. Une estimation des volumes prélevés sur le bassin indique un volume de 400 000 m³ / an. Avec 336 000 m³ prélevés, le syndicat d'eau de Magny-Saint-Médard représente à lui seul 80% des prélèvements du bassin, localisés à la source de l'Albane.

Le volume d'eau prélevé pour l'eau potable représente environ 60% des prélèvements annuels totaux du bassin versant.

Les ressources sont fragilisées par de fortes concentrations en nitrates, qui ont justifié le classement prioritaire de 2 captages (captages « Grenelle » : Source de l'Albane et Creu de Vau)

Qualité des masses d'eau superficielles du bassin versant Bèze-Albane

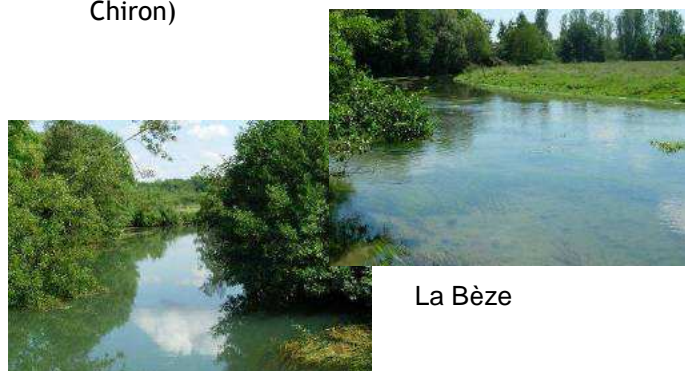


2.7 Etat physique des cours d'eau et milieux associés

L'aménagement des cours d'eau du bassin versant Bèze-Albane est historique (plusieurs centaines d'années). Deux types d'aménagements ont été l'installation d'ouvrages hydrauliques (moulins) et les grands travaux d'assainissement visant le développement des pratiques agricoles. Les cours d'eau ont subis d'importants travaux de rectification et curage.

Il en résulte aujourd'hui un degré d'artificialisation physique variable :

- La Bèze a été peu impactée par les travaux de rectification mais présente de nombreux ouvrages hydrauliques,
- des cours d'eau totalement aménagés et présentant une dynamique faible (Albane, Pannecul et Chiron)



La Bèze



L'Albane



Le Pannecul



Le Chiron

28 ouvrages hydrauliques sont présents sur les cours principaux, dont 17 sur la Bèze et l'Albane, la quasi-totalité ayant perdu son utilité. Ces ouvrages sont responsables d'un blocage de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire et ont des impacts physiques sur les lits mineurs (diminution des vitesses, modification des profils en long et travers...)



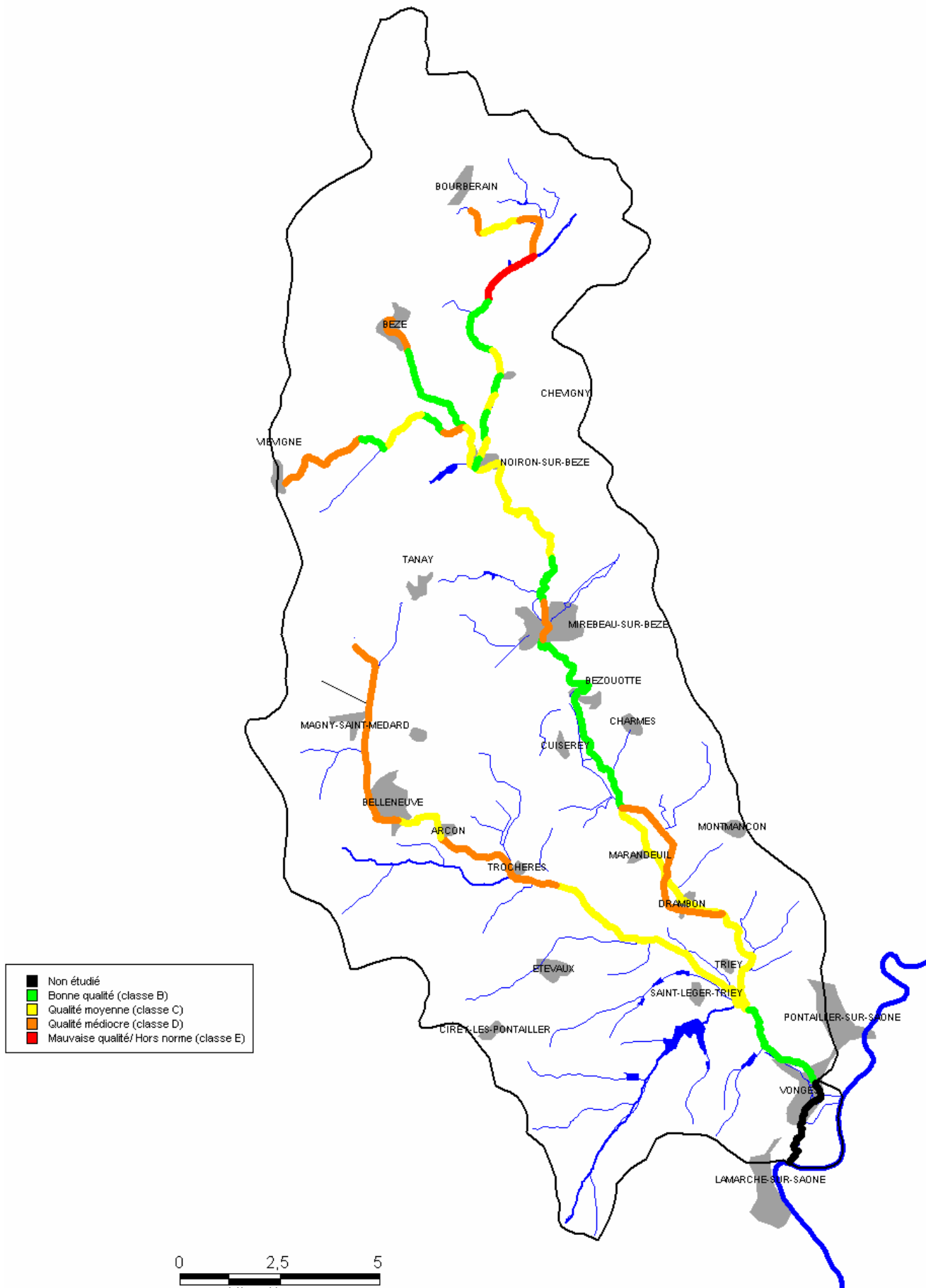
Moulin de Noiron



Ouvrages de Mirebeau

Les activités humaines du bassin versant ont également eu un impact sur les milieux naturels associés. On observe notamment la rareté des zones humides résiduelles sur le territoire.

Géomorphologie des cours d'eau du bassin versant de la Tille



3. Objectifs et contenu du programme

L'objectif premier du Contrat est de restaurer la qualité des milieux dans une perspective de respect des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour cela, le contrat de bassin s'appuie sur un programme d'actions visant à résoudre les principaux problèmes du bassin versant avec en priorité ceux identifiés dans le Programme de Mesures complémentaires (PDM) du SDAGE ainsi que ceux qui constituent un obstacle à l'atteinte du bon état des milieux qui n'auraient pas forcément été identifiés au travers du Programme de Mesures.

↳ Maîtrise des pollutions, déclinée en 4 thèmes d'intervention :

- Assainissement domestique, (mesures relevant du réglementaire avec l'identification de priorités d'intervention en fonction de l'impact constaté sur le milieu),
- Lutte contre la pollution par les substances dangereuses, (mesure locale d'accompagnement),
- Lutte contre la pollution par les pesticides, (mesures identifiées dans le PDM sur les pesticides agricoles et non agricoles)
- Prévention des risques pour la santé humaine, (mesures relevant du PDM complémentaire)

↳ Préservation et restauration des milieux aquatiques, décliné en 5 thèmes d'intervention :

- La restauration éco-morphologique, (mesures locales d'accompagnement)
- La restauration et l'entretien de la végétation rivulaire (mesure locale d'accompagnement)
- La restauration de la libre circulation, (mesure identifiée au PDM avec les codes 3C12 et 3C11)
- L'étude et la gestion de zones humides, (mesure locale d'accompagnement)
- L'amélioration de la connaissance (mesure locale d'accompagnement)

↳ L'animation, déclinée en 2 thèmes d'intervention,

- L'animation et le suivi du contrat de bassin, (mesure identifiée au PDM complémentaire)
- Le programme de communication.

Le Contrat de bassin a défini deux types de priorité (P1 et P2) qui correspondent aux échéanciers de réalisation des actions (P1: 1ère partie du contrat, P2: seconde partie).

3.1 Maitrise des pollutions.

Assainissement domestique

En matière d'assainissement domestique, l'orientation première consiste à la réalisation de Schémas Directeurs d'assainissement sur les 14 communes n'en possédant pas encore.

Deux dossiers sont considérés comme prioritaires : l'implantation d'une unité de traitement pour la commune de Bèze et la mise en place des SPANC.

Le montant global retenu pour cette thématique est de 2 535 520 € TTC

Lutte contre les pollutions par les pesticides

Le bassin versant de la Bèze est soumis à de fortes pressions en raison de l'activité agricole majoritairement tournée vers la grande culture.

Les données de qualité des eaux disponibles relèvent une contamination des eaux souterraines par les pesticides utilisés en agriculture comme en zone urbaine et un risque important de contamination des eaux superficielles du aux activités menées sur le bassin.

Les principales actions programmées par le contrat de bassin visent l'amélioration des pratiques phytosanitaires en zone non agricole, la mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles et de l'investissement dans du matériel de désherbage alternatif.

Le montant global de ces actions est de 520 260€

Prévention des risques pour la santé humaine

L'analyse des eaux destinées à l'alimentation en eau potable du bassin versant de la Bèze relèvent une contamination importante par les nitrates et certaines molécules phytosanitaires.

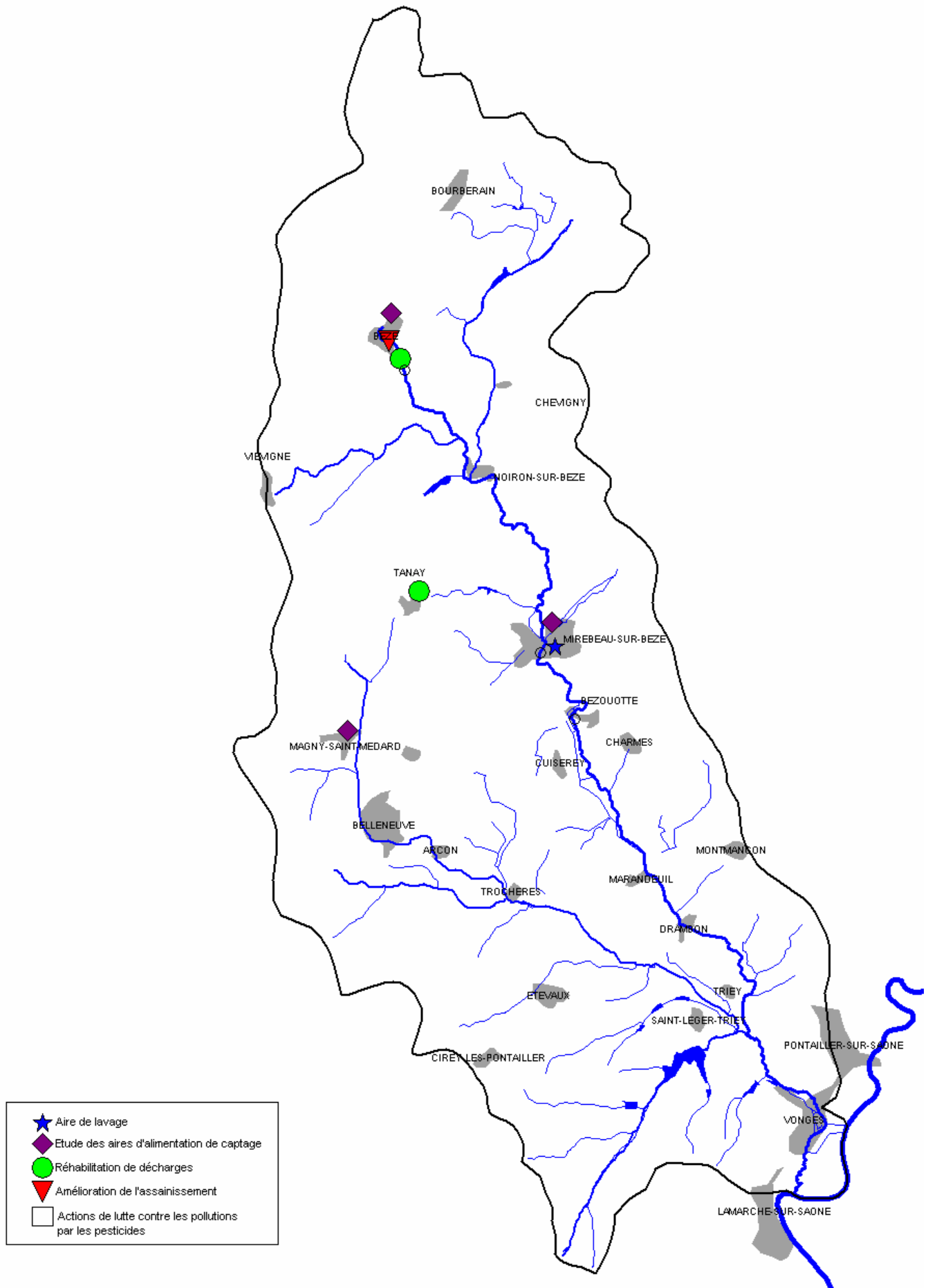
Les captages de Magny-Saint-Médard et Mirebeau sont prioritaires pour la réalisation d'études de définition des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) et du plan d'action de lutte contre les pollutions diffuses (captages dits « Grenelle » et « SDAGE »).

Une étude AAC est également préconisée pour le captage de Bèze (classés en priorité 2).

Le montant global de ces actions est de 300 196€

»

Localisation des actions liées à la thématique « Maitrise des pollutions »



3.2 Préservation et restauration des milieux aquatiques

La restauration éco-morphologique des cours d'eau

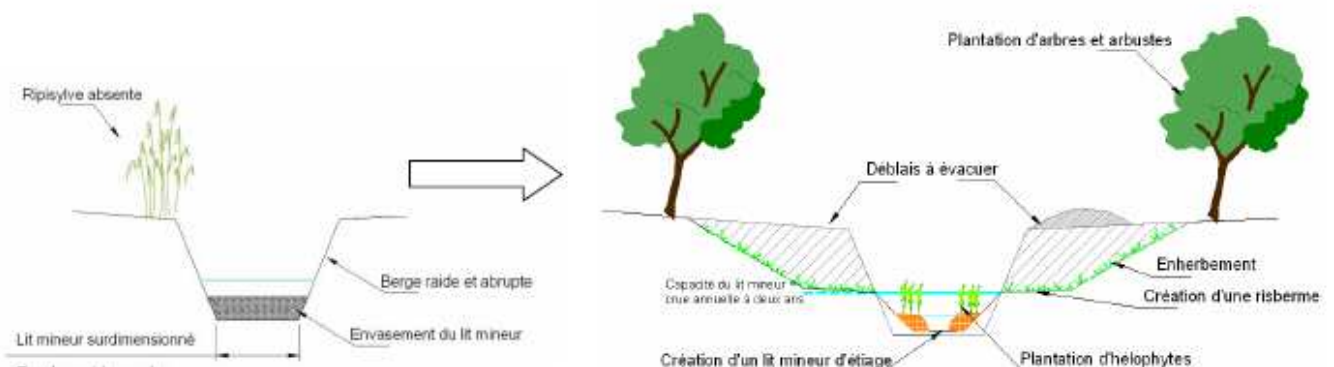
Le principe des aménagements programmés est la reconstitution d'un lit d'étiage et d'un lit moyen sur un tronçon cohérent et homogène de cours d'eau.

Objectif :

- Rétablir une partie de la fonctionnalité du système alluvial en réactivant une partie des échanges entre le lit mineur et le lit majeur (connectivité)
- Reconstituer une hétérogénéité des habitats du lit,
- Maintenir des capacités hydrauliques peu différentes tout en adaptant la morphologie du lit aux faibles débits,
- Participer au soutien de la nappe en période d'étiage (si remontée du fond du lit)

Ce type d'intervention consiste à reconstituer un lit moyen et un lit d'étiage sur des tronçons totalement déconnectés du lit majeur et souvent sur-élargis (berges hautes et raides avec écoulement lentique et faible lame d'eau).

Techniquement, il s'agit d'opérations de terrassement de déblais/remblais cassant les hauteurs et profils de berges, permettant de recréer une micro-sinuosité au sein du chenal d'écoulement.



Ces interventions concernent un total 5050 mètres linéaires des cours d'eau :

- L'Albane à Belleneuve,
- Le Chiron en aval de l'étang de Bessey,
- Le ruisseau de la Ferme de Mandinet (affluent du Chiron),
- Le Pannecul en amont de la RD 959,
- Le ruisseau du Magny à Trochères.

Un linéaire total de 5050 ml est concerné par ce type d'interventions.

Des interventions de diversification du lit mineur et valorisation paysagères des traversées de village sont également programmées. Ces aménagements, moins ambitieux que les précédents, consistent à diversifier les habitats du lit mineur par la réduction de la section d'écoulement et la pose de banquettes végétalisées. Ces aménagements sont réversibles et peu impactants sur le fonctionnement hydraulique en crue.

Les secteurs concernés par ces diversifications sont :

- L'Albane à Belleneuve
- L'Albane à Trochères
- La Bèze à Bèze.

Le montant global de ces actions est de 727 168€

La restauration et l'entretien de la végétation rivulaire

L'entretien de la végétation rivulaire est nécessaire afin de préserver, voire améliorer l'ensemble des fonctions de la ripisylve. L'entretien consiste principalement en des interventions d'élagage, de débroussaillage, de coupe sélective de certains arbres penchés menaçant des enjeux et de façon significative les écoulements.

La restauration de la végétation rivulaire intervient dans un objectif d'amélioration afin d'obtenir une végétation en bon état. Elle comprend la diversification des essences et des strates, la reconstitution d'une végétation absente, la gestion de problématiques localisées (mise en place de clôtures, abreuvoirs, gestion des espèces envahissantes...)

Le montant global de ces actions est de 277 472 €

Restauration de la libre circulation écologique

Issus des activités humaines passées, de nombreux ouvrages hydrauliques sont encore présents. Leur aménagement rejoint la restauration physique des milieux aquatiques puisque la réflexion à mener doit être parallèle à celle menée pour les opérations de restauration de lit mineur.

Chacun des 28 ouvrages présents sur le linéaire principal du bassin versant a été inventorié selon ses caractéristiques d'usage, d'état général, d'impact sur le milieu aquatique et de contexte foncier.

Cette classification ainsi que la prise en compte de la réglementation (ouvrages prioritaires issus du Grenelle de l'Environnement) ont permis la détermination d'une liste d'aménagement prioritaires dans le cadre de ce premier contrat.

8 ouvrages feront l'objet d'aménagements :

- L'ouvrage de Belle-Isle en Bèze à Bèze (ouvrage prioritaire),
- Le moulin de Noiron
- Les ouvrages de Mirebeau-sur-Bèze (ouvrage prioritaire),
- L'ouvrage de l'usine PBI à Bézouotte (ouvrage prioritaire),
- Le déversoir amont de la Poudrerie de Vonge,
- Lavoir de Magny-Saint-Médard,
- Lavoir de Belleneuve
- Seuil de la station hydrométrique de Noiron-sur-Bèze

1 ouvrage fera l'objet d'étude préalable à de futurs aménagements

- L'usine hydro-électrique de Drambon,

Le montant global de ces actions est de 1 017 796€

Etude et gestion de zones humides

Les zones humides du bassin versant Bèze-Albane ont été largement altérées par les aménagements fonciers historiques. Les principaux types de zones humides rencontrés correspondent aux bordures de cours d'eau et plaines alluviales associées et milieux humides déconnectés.

Les actions programmées concernent la restauration et la gestion de zones humides souvent de faible intérêt régional, mais localement rare.

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	PDM	Maitre d'ouvrage
Gestion et restauration de zones humides	443 716	P1		Conservatoire des sites naturels Bourguignons/ Communes
Compléter la connaissance des zones humides sur le bassin	47 840	P1		
Elaborer et diffuser une plaquette de sensibilisation	10 166	P2		
Maintien d'une zone tampon à vocation écologique	0	P2		

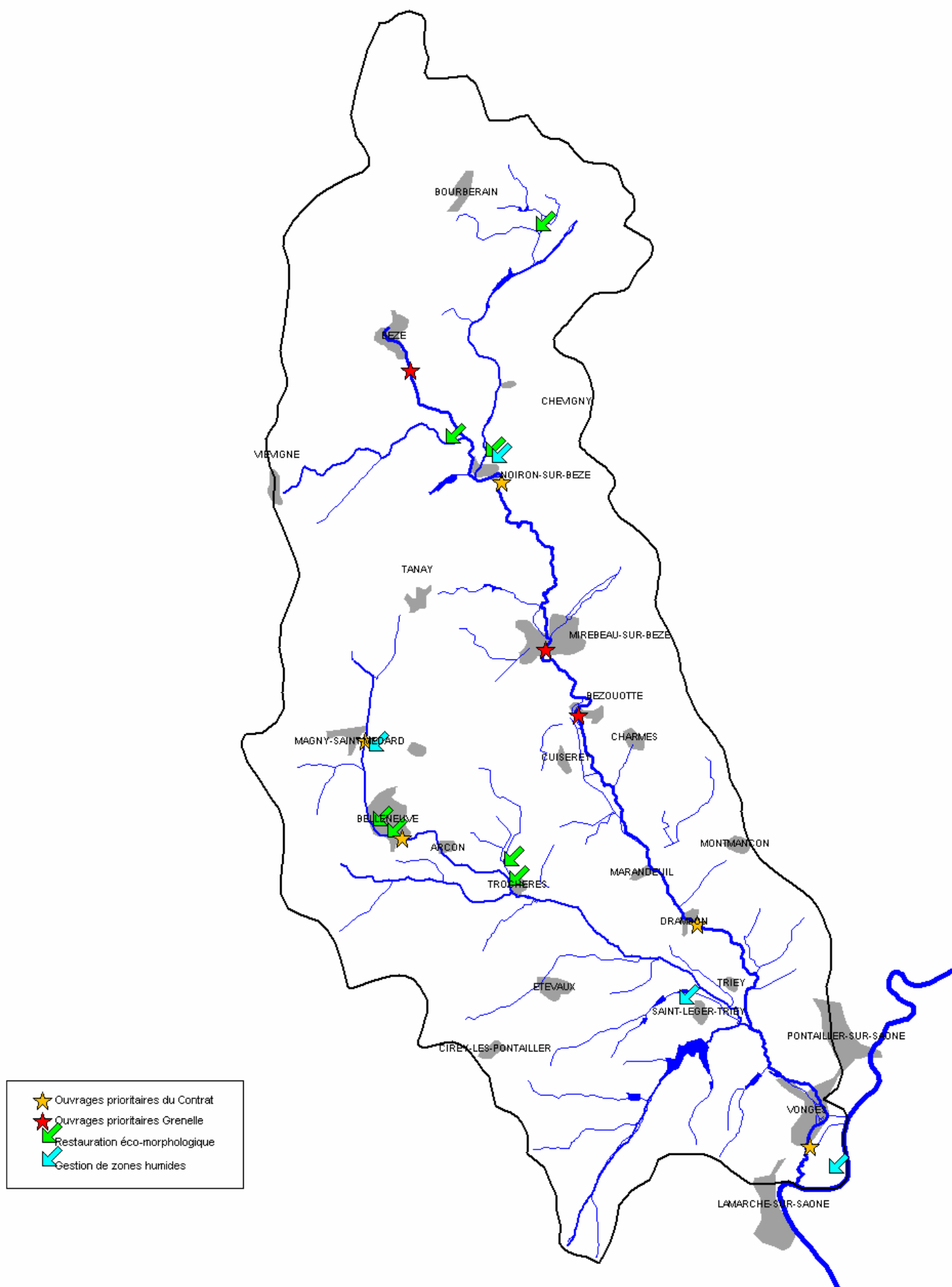
Le montant global de ces actions est de 98 072€

L'amélioration de la connaissance

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	PDM	Maitre d'ouvrage
Compléter les connaissances sur l'état biologique et piscicole	29 900	P1		Fédération de pêche de Côte d'Or

Le montant global de ces actions est de 29 900 €

Localisation des actions liées à la thématique « Préservation et restauration des milieux aquatiques »



3.3 Communication

Les actions programmées sur cette thématique sont liées à l'ensemble du programme d'action.

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	PDM	Maitre d'ouvrage
Communication et information	80 730	P1		EPTB Saône et Doubs/ partenaires agricoles
Programme classes d'eau	71 760	P1		EPTB Saône et Doubs

Le montant global de ces actions est estimé à 152 490 €.

3.4 Coordination et suivi du Contrat

Les actions programmées pour cette thématique sont liées à l'ensemble du programme d'action.

Projet	Coût (€ TTC)	Priorité	PDM	Maitre d'ouvrage
Cellule technique du Contrat de bassin Bèze-Albane	506 312	P1	1A10	EPTB Saône et Doubs
Mise en place d'un observatoire "Bèze-Albane »	0	P1		
Evaluation du contrat de bassin/ Etude bilan	71 760	P1		

Le montant global de ces actions est estimé à 578 072 €.

4. Tableau financier récapitulatif.

Maîtrise des pollutions									
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT)					Taux de financement attendu
				MO	AERM&C	CRB	CG21	EUROPE	
Assainissement	4	2 120 000	2 535 520	671 000	825 000		624 000		70%
Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses	1	0	0						
Lutte contre la pollution par les pesticides	4	434 937	520 260	127 000	167 500		135 937	4500	70%
Prévention des risques pour la santé humaine	2	251 000	300 196	110 500	140 500				66%
TOTAL	11	2 805 937	3 355 976	908 500	1 133 000		759 937	4 500	68%

Prévention et restauration des milieux aquatiques										
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT)						Taux de financement attendu
				MO	AERM&C	CRB	CG21	EUROPE FEDER	Financement privé	
Restauration éco-morphologique	8	607 922	727 168	121 582				486 337		80%
Restauration et entretien de la végétation rivulaire	6	231 966	277 472	92 786				139 180		60%
Restauration de la libre circulation	16	850 088	1 017 796	170 175				680 064		80%
Etude et gestion de zones humides	6	81 988	98 072	16 397				65 590		80%
Amélioration des connaissances et actions associées	1	25 000	29 900	5 000				20 000		80%
TOTAL	37	1 796 964	2 150 408	405 940				824 437		80%

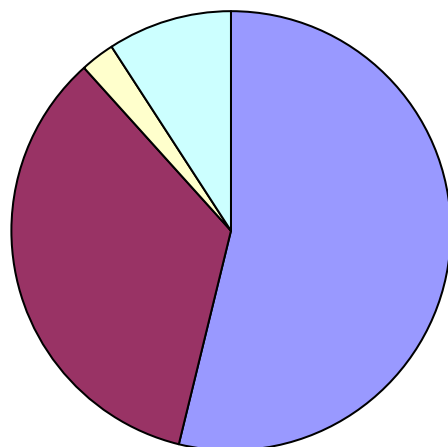
Communication								
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT)				Taux de financement attendu
				MO	AERM&C	CRB	EUROPE	
Communication	7	127 481	152 490	254 963	61 250	18 000	18 750	80%
TOTAL	7	127 481	152 490	254 963	61 250	18 000	18 750	

Coordination et suivi								
Thèmes	Nombre de fiches	Coût Total (€ HT)	Coût Total (€ TTC)	Participations financières (HT)				Taux de financement attendu
				MO	AERM&C	EUROPE	Syndicats de rivière	
Coordination et suivi	5	483 268	578 072	130 622	441312	56000	50632	80%
TOTAL	5	438 268	578 072	130 622	441312	56000	50632	

Répartition des montants TTC par thématique

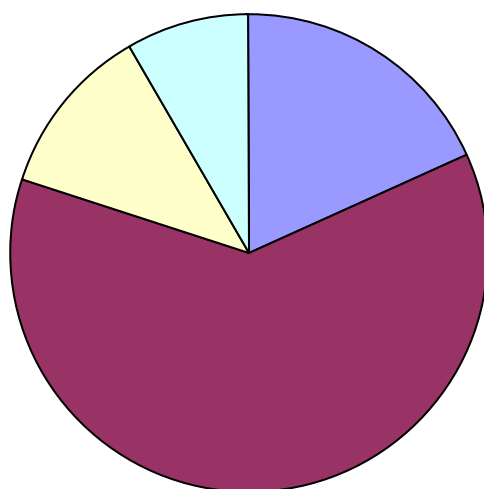
MAITRISE DES POLLUTIONS	
Assainissement	2 535 520
Lutte contre la pollution par les pesticides	520 260
Prévention des risques pour la santé humaine	300 196
<i>Total</i>	3 355 976
PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET GESTION DES RISQUES D'INONDATION	
Restauration éco-morphologique	727 168
Restauration et entretien de la végétation rivulaire	277 472
Restauration de la libre circulation	1 017 796
Etude et gestion de zones humides	98 072
Amélioration de la connaissance	29 900
<i>TOTAL</i>	2 150 408
COMMUNICATION	
<i>Total</i>	152 490
COORDINATION	
<i>Total</i>	578 072
BILAN	6 236 946

Répartition des montants alloués aux différentes thématiques du contrat de bassin Bèze-Albane



- Maitrise des pollutions: 54%
- Restauration du milieu naturel: 34%
- Communication: 2%
- Coordonnation: 9%

Nombre d'actions par thématique



- Maitrise des pollutions: 11
- Restauration du milieu naturel: 37
- Communication: 7
- Coordonnation: 5

LEXIQUE :
OF : orientations fondamentales du SDAGE
PDM : programme de mesures
ME : masse d'eau

libellé masse d'eau	Bèze	Pannecul	Chiron	Albane	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD	Calcaires jurassiques sous couverture de bourguignonne	Formations variées du pied Ouche entre et
code masse d'eau	FRDR654	FRDR10471	FRDR11087	FRDR11667	FR_DO_119	FR_DO_228	FR_DO_523
statut	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état	Bon état
objectif état écologique	2015	2021	2015	2021	Bon état quantitatif 2015	Bon état quantitatif 2021	2015
objectif état chimique	2027	2015	2015	2015	2015	2021	2015
objectif de bon état	2027	2021	2015	2021	2015	2021	2015
Cause de dérogation	Substances prioritaires (HAP)	Morphologie; pesticides		Morphologie; pesticides			

Problème à traiter	REF SDAGE	Code PDM	INTITULE MESURE	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs et le respect des échéances							Actions suffisantes et bien localisées	Fiches actions correspondante du programme d'actions du contrat de rivière
MAITRISE DES POLLUTIONS												
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	OF5A	R	Mise en place des Schémas Directeurs de Zonage	X	X	X	X				Action réglementaire accompagnée par de la communication prévue au contrat	FA ass-1
		DERU	Améliorer l'assainissement des eaux usées	X	X	X	X	X	X	X		FA ass-2 à 3: assainissement individuel et collectif

				libellé masse d'eau	Bèze	Pannecul	Chiron	Albane	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD	Calcaires jurassiques sous couverture de bourguignonne	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne		
				code masse d'eau	FRDR654	FRDR10471	FRDR11087	FRDR11667	FR_DO_119	FR_DO_228	FR_DO_523		
<u>Pollution agricole, azote, nitrates, matière organique</u>	OD5B	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux						X		X	Réponse partielle du contrat (complété par le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE sur les AAC et la Directive nitrate sur l'ensemble du bassin)	FA risq-1 et 2
	OF 5B	R	Directive NITRATES	X	X	X	X					Action réglementaire accompagnée par de la communication prévue au contrat	FA Com-4
Substances dangereuses hors pesticides	OF5C	5A04	Rechercher les sources de pollutions par les substances dangereuses	X	X	X	X					Les actions du contrat sont complétées par le volet réglementaire (campagne substance dangereuse)	FA Ind 1 : Suivi et réduction des pollutions dues aux HAP
<u>Pollution par les pesticides</u>	OF5D	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	X	X	X	X					Les actions sont suffisantes et biens localisées	FA Pest-1 : Amélioration des pratiques phytosanitaires en zones non agricoles
	OF5D	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	X	X	X	X	X				Les actions sont suffisantes et biens localisées	FA Pest-2 et Pest 4 Mise en place d'une opération collective sur les sous bassins prioritaires et Investissement dans du matériel destiné aux techniques alternatives
	OF5D	5D28	Securiser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	X	X	X	X	X				Les actions sont suffisantes mais doivent être localisées	FA pest-3: Mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs
	OF5D	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	X	X	X	X	X			X	Réponse partielle car localisée aux AAC	FA Risq-1 et Risq-2: Réalisation des études AAC et plan d'action associé sur les captages prioritaires et secondaires
	OF5D	5D07	Maintenir ou implanter des dispositifs de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	X	X	X	X						Les actions sont suffisantes et biens localisées

			libellé masse d'eau	Bèze	Pannecul	Chiron	Albane	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD	Calcaires jurassiques sous couverture de bourguignonne	Formations variées du pied Dijonnais entre Ouche et Vingeanne		
			code masse d'eau	FRDR654	FRDR10471	FRDR11087	FRDR11667	FR_DO_119	FR_DO_228	FR_DO_523		
<u>Risque pour la santé</u>	OF5E	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts	X	X	X	X	X		X	Les actions sont suffisantes et biens localisées	FA Risq-1 et Risqu-2: Réalisation des études AAC et plan d'action associé sur les captages prioritaires et secondaires
PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES												
<u>Altération de la continuité biologique et sédimentaire</u>	OF6A	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	X	X		X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA B2, B3, B3, B4, B5, B6, B7, B8, A2, A3, P3
	OF6A	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	X			X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA B3, B4, B5, B6, B7, B8, A2, A3
	OF6A	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	X	X						Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA B3, B4, B5, B6, B7, B8, A2, A4
	OF6A	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques de manière concertée	X	X	X	X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA G2
<u>Dégradation morphologique</u>	OF6A	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations	X	X	X	X				Action déjà réalisée complétée par l'étude piscicole prévue au contrat	
	OF6A	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur	X	X	X	X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA A1, A8, C1, C3, P1, G1
	OF6A	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	X	X	X	X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA: B1, A8, C3, P1, P2, G6
	OF6C	6B02	Réaliser une étude piscicole	X	X	X	X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA G5
	OF6C	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives	X	X	X	X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA G7

libellé masse d'eau	Bèze	Pannecul	Chiron	Albane	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD	Calcaires jurassiques sous couverture de bourguignonne	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne
code masse d'eau	FRDR654	FRDR10471	FRDR11087	FRDR11667	FR_DO_119	FR_DO_228	FR_DO_523

Etudier et préserver les zones humides	OF6B	ZH2	Procéder à une délimitation des zones humides	X	X	X	X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA G4
	OF6B	3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides			X					Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA C2
	OF6B	ZH3	Développer un porter à connaissance adapté en terme d'échelle et ciblé sur les enjeux locaux	X	X	X	X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA G3
	OF 6B	ZH 09	Développer la préservation des zones humides en propriété privée				X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA A4
	OF6B	ZH11	Réaliser des interventions de restauration légères				X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA A4
	OF6B	ZH16	Mettre en place une démarche de diagnostic et de suivi de la zone humide	X			X				Les actions prioritaires sont engagées par le premier contrat	FA B9, A5

libellé masse d'eau	Bèze	Pannecul	Chiron	Albane	Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD	Calcaires jurassiques sous couverture de bourguignonne	Formations variées du pied de Côte Ouche et Vingeanne
code masse d'eau	FRDR654	FRDR10471	FRDR11087	FRDR11667	FR_DO_119	FR_DO_228	FR_DO_523

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT												
Gestion locale	OF1	A110	Mise en place d'un dispositif de gestion concertée	X	X	X	X	X	X	X	Réponse suffisante du contrat par la mise en place d'une cellule d'animation	FA Coord-1, 2 et 3: postes d'ingénieurs et technicien.
			Actions suffisantes pour atteindre les objectifs sur la masse d'eau ?	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Pour de nombreuses masses d'eau les contrats suivants devront permettre d'atteindre les objectifs fixés	

CODE COULEUR :

Problème identifié dans le SDAGE (en gras Souligné)

Mesures :

en vert foncé : les mesures relevant de dispositifs réglementaires

en vert clair : les mesures du programme de mesures (2010 - 2015)

en blanc : les mesures d'accompagnement dites "actions locales"

CODE COULEUR :

les cases grisées localisent les mesures à mettre en œuvre (dispositifs réglementaires, PDM)

les "x" indiquent les actions prévues dans le cadre du contrat